PARTENARIAT LNCC/FHF : APPEL A CANDIDATURES 2008

Pour la huitième année consécutive, la Ligue Nationale Contre le Cancer (LNCC) et la Fédération Hospitalière de France (FHF) lancent conjointement un appel à candidatures afin de recueillir les projets les plus innovants destinés à **améliorer la qualité vécue par le malade atteint de cancer**. Cette année le thème retenu porte sur la sortie d'hospitalisation. Les projets peuvent viser des dispositifs organisationnels ou des actions de soutien aux malades, à leurs proches.

Ce partenariat, mis en place depuis 2000, traduit la volonté de la LNCC et de la FHF de « donner la parole aux patients » et d'encourager, en liaison étroite avec les Conférences de Directeurs d'établissements, les Conférences de Présidents de CME, l'Association Nationale des Infirmiers Généraux et l'Union Nationale des Associations Familiales, les démarches qualité centrées sur le Malade.

I – Qui peut se porter candidat ?

Les porteurs des projets éligibles sont des **équipes hospitalières** exerçant au sein d'établissements publics, participant au service public hospitalier ou privés à but lucratif dans le cadre de services, de départements, de pôles d'activité, etc…
Le critère d'équipe implique que les projets proposés correspondent à des actions collectives. Les candidats peuvent réaliser leur dossier en partenariat avec une association d'usagers. **Ne sont donc pas éligibles les actions menées individuellement**.

II – Projets éligibles – Critères de sélection et d'exclusion des projets

Les projets éligibles doivent avoir pour objectif de promouvoir la qualité de prise en charge ressentie par le malade dans le cadre du thème 2008, indiqué ci-dessus.
Les actions proposées peuvent être développées dans le cadre d'un établissement ou de coopérations inter hospitalières (par exemple : réseaux, hospitalisation à domicile,…). En outre, les établissements peuvent élaborer leurs projets en partenariat avec des associations représentant les usagers ou les patients.

A compter de 2008, les subventions seront allouées annuellement et non reconductibles.

Pour être éligibles les projets doivent répondre aux conditions suivantes :

- apporter une plus-value par rapport à la situation existante, mesurable par des indicateurs précis de la qualité ressentie par le malade
- affirmer une stratégie à moyen ou long terme dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité
- présenter un **caractère innovant**
- être « exportable », en ce sens que le projet est susceptible d'être repris et mis en œuvre dans d'autres structures sous réserve des adaptations nécessaires
- donner lieu à un engagement actif du personnel concerné (ex : formations spécifiques)
- faire l'objet d'un co-financement
- être en cohérence avec la stratégie de l'établissement
- comporter des **indicateurs d'évaluation**.

Ne sont pas éligibles les projets qui :

- se situent hors du champ de la thématique proposée
- correspondent à des travaux relevant de la recherche clinique
- ne présentent pas un caractère suffisamment innovant (ex : formations «classiques » du personnel)
- qui génèrent des coûts pérennes, notamment en personnel sans les assortir d'une stratégie précise en vue d'assurer la continuité des moyens nécessaires à la poursuite du projet, après la cessation du versement de la subvention.

III – Subvention versée par la Ligue Nationale Contre le Cancer

La subvention demandée doit représenter entre **40% et 60% du coût total TTC** du projet.

Les sommes allouées aux projets sélectionnés seront remises avec la collaboration du Comité départemental de la Ligue géographiquement concerné.

Le versement de la subvention interviendra en deux temps : la première partie à l'annonce des dossiers retenus et la 2ème partie après réception du rapport financier.

IV – Modalités de participation

Retrait des dossiers de candidatures :

Les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur les sites : www.fhf.fr et www.ligue-cancer.net

Pour toute demande de transmission du dossier par mail ou voie postale, merci de vous adresser à : Mlle Laëtitia Toniolo – Fédération Hospitalière de France – 1bis, rue Cabanis – CS 41402 – 75993 Paris Cedex 14 – Tel : 01.44.06.85.01 – Fax : 01.44.06.84.45 – Mail : spolefinbdhf@fhf.fr

Dépôt des dossiers de candidatures :

Les dossiers de candidatures seront considérés complets s'ils sont accompagnés :

- de la lettre du Directeur général de l'établissement ou du groupement d'établissement, confirmant sa validation du dossier de candidature
- des tableaux relatifs au plan de financement dûment complétés
- d'un RIP/RIB pour les établissements privés **ou** des coordonnées du comptable public pour les établissements publics.

Ils devront être présentés conformément aux instructions indiquées dans le dossier de candidature et **adressés avant le vendredi -18 janvier 2008** :

- **de préférence** par mail : spolefinbdhf@fhf.fr
- par voie postale à la Fédération Hospitalière de France, à l'attention de Monsieur Yves Gaubert - 1bis, rue Cabanis – CS 41402 – 75993 Paris

Examen des projets :

Le comité de sélection se réunira dans le courant du mois de mars 2008 pour effectuer ses choix. Les réponses seront adressées aux porteurs de projets dans le courant du mois d'avril 2008, pour une éventuelle présentation lors de la manifestation « Hôpital Expo – Intermédica ».